



Egalité Femmes / Hommes, harcèlement moral et agissements sexistes : les slides du Petit déjeuner débat du 29 mars 2019 chez CHHUM AVOCATS en open data

Conseils pratiques publié le 30/03/2019, vu 2903 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Lors de ce petit déjeuner du 29 mars 2019, les avocats du cabinet CHHUM AVOCATS ont fait le point sur la mise en œuvre de l'égalité femmes/ hommes en entreprise et les nouvelles règles sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Nous avons traité des thèmes suivants :

1) Egalité de salaire femmes/ hommes : comment mettre en œuvre la réforme ?

- Index de l'égalité femmes / hommes : comment le calculer ? Les apports de la question/réponse du 14 février 2019 ;
- Plan de rattrapage ;
- Sanctions pécuniaires en cas de manquement au principe d'égalité ;
- Conciliation avec la Base de Données Economiques et Sociales (BDES).

2) Harcèlement sexuel et agissements sexistes : les nouvelles sanctions applicables après les lois du 3 août et du 5 septembre 2018

- Puniton des agissements sexistes ;
- Modification de la définition de harcèlement sexuel ;
- Les référents « Harcèlement sexuel et les agissements sexistes. » (Loi du 5 septembre 2018).

[Pour lire les slides, cliquez sur le fichier ci-dessous.](#)

[Voir l'index égalité](#)

Frédéric CHHUM, Avocats à la Cour

Membre du Conseil de l'ordre des avocats de Paris

CHHUM AVOCATS (Paris, Nantes, Lille)

.Paris : 4 rue Bayard 75008 Paris

.Nantes : 41, Quai de la Fosse 44000 Nantes

.Lille : 25, rue Gounod 59000 Lille